

AR Prefecture

063-216300566-20260605-2026_58-DE
Reçu le 08/06/2026
Publié le 08/06/2026

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 11

Procurations :

Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 5 juin 2026

L'an **deux mille vingt-six** le **vendredi cinq juin** à **20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : Mmes AUBRY Marie-Ange, CHEROUX Yvette, VEYSSIERE Christine, GRAZON Roseline, BOSQUET Marion, Mrs DUGNAS Sébastien, BONNET Christian, FOUGÈRE Gilles, VAISSE Bernard, AUJARDIAS René et GACON Damien.

Absents ayant donné pouvoir :

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme AUBRY Marie-Ange.

Délibération N°2026_58

Objet : Acquisition d'un aspirateur (mairie)

M. le Maire explique qu'il n'y a pas d'aspirateur à la salle multi-activités et que ce matériel est nécessaire pour l'entretien. Il précise que l'aspirateur utilisé au ménage du bâtiment communal sera mis à disposition de la salle et qu'il est donc nécessaire de procéder à l'acquisition d'un nouvel aspirateur pour le remplacer.

Un devis a été demandé à la Société SODEVI pour un montant de 254,24 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider cet achat

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ➔ **Valide** cet achat auprès de la société SODEVI pour un montant total HT de 254,24 €, soit 305,09 € TTC ;
- ➔ **Charge** Monsieur le Maire de signer le devis ;
- ➔ **Indique** que la dépense sera imputée à l'article 2188 du budget communal 2026.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que sa transmission au représentant de l'Etat

Le secrétaire de séance
Mme Marie-Ange AUBRY



Le Maire,
Sébastien DUGNAS

